



Comité Directeur

Procès-Verbal n°2

Réunion Plénière du :	Jeudi 03 août 2023
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mme Cathy DARDON - MM Guy BOURICHA - Albert DI RE – Patrick FAUTRAD - Bruno GIMENEZ – Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – Philippe SULTAN
Excusés :	Mme Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE – Antoine MANCINO - Jean-Paul PERON – José VIVERO
Absent :	M. Alain REVELLO
Assiste à la séance :	Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

- Dans le cadre de l'accompagnement des CRA et des CDA dans la formation des arbitres féminines, la Direction de l'arbitrage souhaite créer une collection Dartfish accessible à l'ensemble des CRA et CDA. Celle-ci permettrait de consulter et de télécharger des clips vidéo de rencontre de football féminin par thématique technique d'arbitrage. Transmis à la Commission des Arbitres.



 LIGUE MEDITERRANEE :

- IR2F MEDITERRANEE : concernant la situation de M. BIANCIOTTO pour les formations. Noté

 CLUBS :

- CA CANNETOIS : Concernant l'attribution du FAFA Transport. Noté.

INFORMATIONS

M. Guy BOUCHON : Adressant sa lettre de démission de toutes ses fonctions au District du Var. Suite au contenu du courrier reçu, le Comité de Direction décide d'envoyer une correspondance à l'ensemble des clubs. Cette démarche vise à éclaircir la raison invoquée dans le courrier et à établir une communication transparente et constructive envers les clubs.

Le Comité de Direction décide de restructurer les Commissions comme suit :

- **Commission des Activités sportives section Séniors** : Président M. Emile TASSISTRO
Secrétaire : M. Jean-Louis NOZZI
- **Commission des Activités Sportives section Jeunes** : Président M. Albert PATALANO
- **Commission des Activités Sportives section Féminines** : Présidente Mme Lydie BASTIEN

Le Comité de Direction valide le Planning Séniors saison 2023/2024 ainsi que les calendriers séniors qui pourraient faire l'objet de modification en raison notamment de dossiers d'appel en cours de traitement.

Reprise des compétitions :

- **SENIORS : le 10 septembre 2023**
- **JEUNES : le 17 septembre 2023**

Point abordé : amendes financières dans le championnat Football Loisirs.

Réception de M. Cédric SERRET, Président du S.C TOULON

Il était important pour lui de se présenter à l'ensemble des Membres du Comité de Direction et de présenter ses objectifs en tant que nouveau Président du club : travail sur les formations, sur l'éthique du club sur et en dehors des terrains. Promouvoir le respect entre joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres.

Il souhaite également remettre le côté représentativité du club au 1^{er} plan.

Pour terminer il souhaiterait organiser la finale départementale du PITCH U13 en fin de saison. Le Comité de Direction est favorable à cette demande et la transmet au Département Technique pour suite à donner.

**ADDITIF A LA COMPOSITION DES COMMISSIONS SAISON 2023/2024**

COMMISSION STRUCTURATION DES CLUBS - LABELS		
Conseiller – Référent Elu Labels	Jean-Paul	PERON
C.T.D	Ludivine	REGNIER
CTD DAP	Nalia	DOUNGOUMA FOKY
Vice-Président	Gérard	BORGONI
Membre	Jérôme	LACHEVRE
Conseiller – Référent Elu Labels	Antoine	MANCINO
Secrétaire Général	André	VITIELLO
Vice-Président	José	VIVERO
Membre	André	VITIELLO

Le Département Technique, la Commission Nouvelles Pratiques et la Commission des Arbitres paraîtront ultérieurement

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2023/2024 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' ou LES EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes les compétitions officielles, y compris, nationales. Les clubs concernés devront indiquer, IMPERATIVEMENT, avant le début des championnats, l'ou(les) équipe(s)

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LE PRADET (SENIORS D3) – US VAL D'ISOLE (U19 D1) – LA CADIERE (D2)

*Prochaine Réunion
Sur convocation*

**Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO**